

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0671

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Plan Pauvreté - Approbation de l'avenant à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion entre l'État et la Métropole de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Séverine Hemain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0671**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Plan Pauvreté - Approbation de l'avenant à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion entre l'État et la Métropole de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'État lançait, en 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et appelait à la création "d'un véritable service public d'insertion" conçu comme "un même guichet simple pour l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place par le travail et l'activité dans la société", à même de garantir l'universalité de leurs droits à l'insertion, en associant pleinement l'ensemble des acteurs concernés, les collectivités territoriales, et en premier lieu les conseils départementaux, les associations, l'État et ses opérateurs.

Le ministère du travail et la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté ont publié, en novembre 2019, un appel à projets invitant les acteurs de terrain à proposer des expérimentations à mettre en œuvre rapidement dans le but d'améliorer durablement le service rendu aux personnes éloignées du marché du travail et tout particulièrement aux allocataires du RSA en difficulté.

La Métropole, chef de file de l'insertion sur son territoire, a été retenue, au cours du premier trimestre 2020, comme l'un des sites d'expérimentation avec 13 autres territoires en France, dans la continuité de son engagement de territoire, démonstrateur de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

II - Bilan 2020 du projet métropolitain pour l'expérimentation d'un "service public de l'insertion"

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0011 du 14 septembre 2020, la Métropole a approuvé le plan d'actions relatif à l'expérimentation territoriale du service public de l'insertion et le projet de convention à signer entre la Métropole et l'État.

Sur le territoire de la Métropole, une démarche commune et des pratiques de coopérations étroites existent déjà depuis plusieurs années entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi et les entreprises : charte des 1 000 entreprises, création de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMI'e), mise en place des comités territoriaux insertion et emploi présidés par des élus communaux dans chaque Conférence territoriale des Maires (CTM), etc.

L'enjeu de l'expérimentation, pour la Métropole, est d'approfondir ce partenariat, de déployer les outils communs qui en découlent et d'évaluer ses résultats pour les personnes concernées. Gage d'une coopération autour de ces objectifs communs, l'expérimentation s'appuie sur un consortium composé de l'État (Préfecture, directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), Pôle emploi, la CAF du Rhône et la MMI'e. Un plan d'actions a été arrêté avec ces partenaires ayant pour finalité de favoriser une organisation innovante et une coopération efficace des acteurs de l'insertion dans les territoires.

La crise sanitaire de 2020 a fortement perturbé le déploiement du plan d'actions selon le calendrier

initialement prévu. Toutefois, plusieurs projets ont pu être amorcés malgré les contraintes :

- concernant les outils et le système d'information, le schéma directeur pour la mise en place d'un portail numérique a été validé en décembre 2020 après une étude de faisabilité. Ce portail vise à rapprocher tous les professionnels de l'insertion, de l'emploi et des entreprises et sera également ouvert aux publics afin que chaque bénéficiaire ait accès à une offre de services actualisée, en toute autonomie,
- les premiers travaux pour la mise en réseau des lieux d'accueil, d'information et d'orientation ont abouti à la définition d'une vision et de principes communs pour ce futur réseau. Plusieurs communes ont d'ores et déjà indiqué leur intérêt pour cette démarche,
- l'expérimentation des rencontres information et orientation "Mon parcours RSA", pour les bénéficiaires du RSA, destinées aux nouveaux entrants, a pu débuter en octobre dernier, dans le respect des contraintes imposées par le protocole sanitaire.

III - Proposition d'un avenant pour l'expérimentation du "service public de l'insertion et de l'emploi"

Au cours de l'année 2020, l'État a mené une concertation nationale avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi pour préciser les contours et attendus du service public de l'insertion. Il s'est appuyé à la fois sur des ateliers d'échanges et sur le suivi des actions menées par les 14 territoires d'expérimentation, dont fait partie la Métropole.

Les enseignements issus de cette concertation ont fait l'objet d'un rapport et ont donné lieu à un appel à manifestation d'intérêt de l'État (AMI), pour l'expérimentation sur 30 nouveaux territoires de ce qui est désormais dénommé "service public de l'insertion et de l'emploi".

À l'occasion de cet AMI, il est également proposé aux 14 territoires déjà expérimentateurs de prolonger la durée de réalisation de leur convention jusqu'au 31 décembre 2022, et, s'ils le souhaitent, d'élargir leur plan d'actions à de nouveaux projets en lien avec les priorités ciblées par la concertation (publics jeunes, renforcement de la coordination des acteurs de terrain, du suivi des droits et devoirs, etc.)

La mise en œuvre de ce plan d'actions élargi mobilise des moyens en ingénierie de 940 000 € sur 2020, 2021 et 2022, dont 550 000 € financés par l'État, le solde étant apporté par la Métropole.

Ainsi, l'avenant proposé prévoit un financement complémentaire de l'État de 200 000 € au titre de l'ingénierie des différentes actions proposées, notamment dans le cadre de l'insertion professionnelle des jeunes et 50 000 € au titre des évolutions du système d'informations insertion.

Il est également proposé d'inclure à l'avenant un financement additionnel dans le cadre d'un projet "repérage des publics dits invisibles", qui vise à concevoir un outil numérique. L'objectif conjoint de la Métropole et de l'État est de sécuriser la transition entre dispositifs pour les publics jeunes les plus fragilisés pour qu'ils puissent s'inscrire dans une démarche d'insertion. Ce financement porte sur les moyens en ingénierie pour la phase d'investigation du projet, d'une durée de 6 mois, destinée à expertiser la faisabilité du projet, pour un montant de 20 000 €.

L'avenant joint au dossier acte l'évolution du cadre de cette expérimentation entre l'État et la Métropole et arrête le plan d'actions modifié ainsi que la contribution financière de l'État.

Les fonds de l'État viendront renforcer la dynamique déjà en œuvre sur le territoire de la Métropole et permettront de proposer une offre de services plus qualitative à l'échelle des territoires infra-métropolitains pour mieux répondre aux besoins des publics.

Il est proposé au Conseil d'approuver le plan d'actions élargi relatif à l'expérimentation territoriale du service public de l'insertion et de l'emploi, ainsi que l'avenant à la convention existante, permettant de prolonger d'un an la durée de l'expérimentation conduite sur le territoire métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) le plan d'actions élargi relatif à l'expérimentation territoriale du service public de l'insertion et de l'emploi proposée par la Métropole,

b) l'avenant à la convention à passer entre la Métropole et l'État relatif à cette expérimentation et à la phase d'investigation du projet "repérage des publics dits invisibles".

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-266507-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
